

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2016

Convocation du 18 janvier 2016 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Excusée : Mme Estelle PERRIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2016 est approuvé par 6 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

REFECTION DES FACADES DU CLOCHER AUX MOUSSIÈRES :

Le SIDEC a établi le devis des travaux de rénovation des façades du clocher des Moussières. Cette rénovation, après consultation de l'architecte des Bâtiments de France, sera réalisée en pierre sur l'ensemble des façades à reprendre. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune des Moussières pour ne déposer qu'une demande de subvention d'Etat dans le cadre de la DETR. Les deux communes partageront, selon la règle des 2/5-3/5, les dépenses et les recettes de cette opération. Le plan de financement prévu s'établit comme suit, pour un montant total de travaux de 226000€ HT :

DETR (Etat)	90 400 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Autres financements	
(Participation BELLECOMBE)	50 240 €
Autofinancement	
(Part des MOUSSIÈRES)	75 360 €
COÛT PREVISIONNEL TOTAL HT DU PROJET	226 000 €

Ce plan de financement qui concerne la commune pour 50240€ HT est approuvé, par 6 voix POUR, par le Conseil municipal. Il faudra ajouter aux recettes les produits de la souscription qui sera lancée dans le cadre de la Fondation du Patrimoine et la participation de l'association Traces de Temps prévue au niveau de 12000€. La participation finale de la commune pourrait s'établir autour de 41000€ après prise en compte de l'ensemble des recettes (aides et FCTVA).

COMMUNES NOUVELLES :

Le Conseil municipal du 11 janvier avait retenu l'organisation d'une réunion d'information des administrés de Bellecombe sur les conditions des regroupements de communes précisées dans la loi Pélissard. Cette réunion se tiendra le vendredi 19 février à la salle des Dolines aux Moussières à 20 heures. Des documents seront présentés pour ouvrir et enrichir la discussion. Les élus du conseil se réuniront pour préparer ce rendez-vous important dans les semaines à venir. Une invitation partira en direction des habitants début février sous forme de courrier et sur le site internet de la commune.

DISPOSITIF E-LUM :

Depuis plusieurs années, le SIDEC propose un service dédié à la surveillance et à l'entretien de l'éclairage public, le service E-Lum. La commune n'assure le fonctionnement que de trois lampadaires mais ils fonctionnent depuis plus de dix ans et celui des Trois Cheminées est parfois défaillant. Le service permet une mutualisation des frais de remplacement des lampes et une

optimisation de l'éclairage public en termes d'efficacité et d'économie d'énergie. Le maire donne lecture de la proposition de convention qui précise le coût de l'abonnement annuel à ce service soit 54€ (18€ x3 points d'éclairage public). Le Conseil décide, par 6 voix POUR, d'adhérer au service E-Lum du SIDEC du Jura. Un état des lieux sera effectué par le SIDEC qui pourra entraîner une mise à niveau éventuelle des équipements de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Livres de M. Bouvard :

Suite à la décision du Conseil du 11 janvier, M. Bouvard a établi une facture pour l'achat de 30 livres au prix unitaire de 21€ (au lieu du prix commercial de 25€) soit 630€.

- Plan de damage des pistes :

Le Conseil constate et regrette que, sur les deux tronçons de pistes classés en « damage occasionnel » (weekends et vacances scolaires), le tronçon de liaison des Bramandes a été peu tracé et que le tronçon des Closettes n'a été tracé qu'à l'occasion de la course des Belles Combes.

Le maire donne par ailleurs lecture de la convention passée entre la Communauté de Communes et M. Mellina. Le Conseil regrette que les propriétaires n'aient pas été approchés pour la mise en place de cette convention alors qu'il reste des questions à régler sur ce point, que les conditions techniques du damage (balisage, horaires, équipement de sécurité de l'engin privé) ne soient pas respectées. Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes sur cette question.

- Déneigement :

Les opérations de déneigement se passent bien et chacun reconnaît la qualité du travail des prestataires de la commune, à l'exception de M. Alain Verguet qui, par un courrier dont le maire donne lecture, manifeste une fois de plus son mécontentement sur la manière dont le déneigement traite son emplacement de parking. Les prestataires font de leur mieux. Par ailleurs, le maire et plusieurs élus ont constaté, et ce à plusieurs reprises, que M. Alain Verguet garait le plus souvent son véhicule de façon à ce qu'il gêne la circulation publique sur ce chemin rural et par là-même les opérations de déneigement. Le Maire précise qu'il a signalé ces faits à la gendarmerie qui viendra surveiller particulièrement cette partie du territoire au cours de l'hiver.

- Portes des Coupes :

Les travaux de rénovation de l'appartement du bâtiment des Coupes nécessitent la démolition des cloisons et d'une partie des circulations anciennes dont les portes. Lors du conseil municipal du 12 octobre 2015, il avait été retenu de proposer sept portes au plus offrant pour permettre une rénovation, et ce en échange d'un don à la commune. Une seule proposition est arrivée en mairie dans le délai qui expirait au 30 novembre 2015. Le Conseil accepte donc, par 6 voix POUR, le don de 140€ de M. Lacroix, nouveau propriétaire de La Laurende, qui utilisera ces portes à la rénovation de cette ferme traditionnelle de Bellecombe. Cette somme sera mise au crédit du CCAS au moment de l'établissement des budgets 2016.

La séance est levée à 17h15.

Le Maire,
Bernard FELLMANN